



Novembre 2014

## FICHE BONNE PRATIQUE

**Nom de la Structure :** Universités de Rennes 1 et de Rennes 2

**Type de Structure :** Etablissements publics (universités)

**Taille de la Structure :** 50 000 étudiants, 5 000 agents

**Région :** Bretagne



**Influence Géographique :** Régionale et Internationale via la recherche et les partenariats

**Présentation de la structure :** Les Universités de Rennes 1 et de Rennes 2 sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP). Les Universités proposent une offre de formation et de recherche cohérente, pluridisciplinaire et innovante, répondant aux attentes des étudiants, des personnels (enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, BIATSS) et de la société.

## SDEE : SCHEMA DIRECTEUR ENERGIE EAU

### Contexte :

Le projet SDEE est né de la volonté des établissements d'amorcer une politique commune de Développement Durable à travers un projet commun. La volonté est également de répondre en partenariat à des enjeux de territoire comme le PCET. Le SDEE a été lancé en octobre 2013, et restitué au premier semestre 2015.

### Objectifs :

La restitution du SDEE donnera aux Universités une feuille de route dont les objectifs sont de :

- Maîtriser les consommations en eau et en énergie sur l'ensemble des sites des deux universités (Rennes et hors Rennes), et ainsi les émissions de GES
- Améliorer les conditions de vie sur les campus
- Réduire de 20 % les émissions de CO2 et de 40 % les consommations d'énergie et d'eau d'ici 2020.

**Maitrise d'Œuvre :** Les établissements ont choisi de confier la responsabilité et le suivi de la mise en œuvre de cette opération à un comité de pilotage et un comité opérationnel. Chacun de ces 2 comités est composé de personnalités clés pouvant, de par leur fonction, leur vision, leur expérience et leurs compétences, contribuer à bâtir cet outil fondamental qui cadrera la politique patrimoniale des années à venir. Ils sont appuyés par des consultants extérieurs : EGIS, qui a pour mission générale d'élaborer le SDEE, assisté d'Earth Avocats pour la partie juridique, FCL pour la partie financière, et Graines de changement pour l'accompagnement à la mobilisation.



## Présentation :

Réalisé d'octobre 2013 à mi-2015, le SDEE est un outil au service de la démarche développement durable des campus, mis en cohérence avec l'Agenda 21 sur Rennes 1 et la stratégie de développement durable de Rennes 2. Cette étude doit définir un plan d'action pour améliorer la performance énergétique des campus et par conséquent le cadre de vie et de travail des personnels et des étudiants. Il est donc le point de départ des prochaines actions à mettre en œuvre sur les campus à court, moyen et long terme.

## Bénéfices recueillis :

- Engagement commun des deux établissements
- Projet mobilisant tous les acteurs de l'université vers un même objectif

## Retour sur investissement :

- Ils seront évalués tout au long de l'application du projet.

## Financement : niveau de coût et aides :

- Projet de 450 000 € réparti en trois parts égales entre :
- Les deux Universités
- La Caisse des Dépôts et des Consignations
- Rennes Métropole, Ville de Rennes, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, ADEME, Région Bretagne

## Contact :

- Mr Benoît Blouët
- Responsable pôle Qualité Environnementale des Bâtiments, Direction des Ressources Immobilières
- 02 23 23 62 22
- [benoit.blouet@univ-rennes1.fr](mailto:benoit.blouet@univ-rennes1.fr)

## Difficultés de mise en œuvre

- Nécessité d'une implication permanente
- Temps d'appropriation du projet par toutes les parties prenantes
- Des « a priori » à dépasser

## Facteurs de succès :

- Appropriation et engagement total de la gouvernance sur la durée d'application du projet
- Utilisation de tous les leviers à disposition (techniques, juridiques, financiers)

## Partenaires :

- La Caisse des Dépôts et des Consignations
- Rennes Métropole
- Ville de Rennes
- Région Bretagne
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- ADEME

## Plus d'informations :

- <https://www.univ-rennes1.fr/le-developpement-durable-rennes-1>
- <http://www.univ-rennes2.fr/drim/schema-directeur-energie-eau-sdee>
- <http://www.univ-rennes2.fr/drim/developpement-durable>

